

SÉANCE du 11 juin 2014

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 11 juin 2014 à 19heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.
Convocations transmises le 5 juin 2014 pour la réunion du 11 juin 2014.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Samuel JEANNIARD. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN (*arrivée à 19h20*). Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absents excusés : Alexandre JOUVANCEAU (*pouvoir à Jean Luc ROSIER*). Isabelle LE MEN.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Incarnation NOBLOT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour.

1. SIVU DU C.P.I. MOREY/CHAMBOLLE : RETRAIT DELIBERATION

Le Conseil Municipal annule sa délibération N°2 en date du 09 avril 2014 relative à la désignation des délégués du SIVU du CPI Morey/Chambolle en raison d'une erreur sur le nombre de délégués titulaires désignés.

2. SIVU DU C.P.I. MOREY / CHAMBOLLE : DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal désigne les délégués titulaires pour représenter la commune au SIVU du CPI de Morey/ Chambolle :

TITULAIRES : Gérard TARDY, Alexandre JOUVANCEAU

SUPPLEANTS : Nadine DUPREY, Maria DE LUCA.

3. NOMINATION DES MEMBRES DU C.C.A.S : RETRAIT DELIBERATION

Le Conseil Municipal annule sa délibération N°4 en date du 14 mai 2014 relative à l'élection des membres extérieurs appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale. Cette décision relève de la compétence du Maire.

4. R.O.D.P. ANNEE 2014, GAZ

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958 et donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, portant sur la revalorisation de cette redevance.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie connu au 1er janvier.

La redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de distribution gaz naturel, selon le calcul notifié ci-dessous :

Linéaire du réseau public de distribution de gaz sur le domaine public communal : 5 804 mètres

$[(0,035 \text{ €} \times 5\,807\text{m}) + 100\text{€}] \times 1,15 = \mathbf{348,61 \text{ €}}$

5. CONGES D'ETE DU PERSONNEL

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du planning des congés d'été du personnel et répartissent entre eux les tâches qu'ils peuvent réaliser.

SÉANCE du 11 juin 2014**6. ELECTIONS SENATORIALES**

Le Conseil Municipal est informé du décret N°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014 et de l'arrêté préfectoral N°327 du 10 juin 2014 fixant le nombre de délégués à élire au sein du Conseil Municipal.

7. COMMISSION CONSULTATIVE DU CIMETIERE

Le maire expose la nécessité de constituer une commission chargée de travailler sur le cimetière.

Différentes missions sont à mener à bien comme la reprise des concessions en l'état d'abandon, l'accessibilité, l'ossuaire, la végétation, un jardin du souvenir, un columbarium, etc...Il est décidé, après vote à l'unanimité des membres présents et représentés d'ouvrir la commission à des membres extérieurs au Conseil Municipal. Les candidatures seront reçues jusqu'au 30 septembre.

8. F.P.I.C DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Après avoir pris connaissance du montant du FPIC (*) pour l'année 2014 (12704 €), le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2014 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
(*) F.P.I.C. (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) - Article 73925 :		704 €	704 € <i>Sur l'excédent dégagé au Budget Primitif 2014</i>	

9. ORGANISATION DU 14 JUILLET

La commission animation et évènements rend compte de l'organisation prochaine de la cérémonie du 14 juillet. Les principales nouveautés sont la course du Color Day, des ateliers d'animation pour les enfants, la participation de la commune de Chambolle Musigny sur l'ensemble des activités avec une contribution proportionnelle aux nombres d'habitants. Le programme sera distribué prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ faits divers de gendarmerie, des arrosoirs volés au cimetière ainsi que des fleurs sur des tombes
- ⇒ départ du Père FROT pour Beaune au 1^{er} septembre remplacé par le père Louis de RAYNAL, curé de la paroisse de Gilly les Citeaux
- ⇒ prochaines réunions : Centre Communal d'Action Sociale le 26/06, Voirie le 21/06, Bâtiments le 05/07, Forêts le 28/06...
- ⇒ prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 juillet 2014, 19 h.